



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00038

Numéro SIREN : 433 518 784

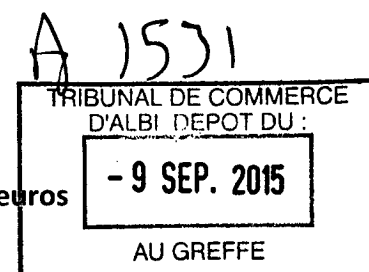
Nom ou dénomination : L ET L ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2015 sous le numéro de dépôt 1531

**SANS
VALEUR**

LEGALE

L ET L ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 106 630 euros
Siège social : Rue Jean-Henri Fabre, 81000 ALBI
433 518 784 RCS ALBI



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUILLET 2015**

Le 30 juillet 2015,
A 10 heures,

Les associés de la société L ET L ENERGIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Rue Jean-Henri Fabre - 81000 ALBI, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves LAGREZE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Christine LAGREZE est désignée comme secrétaire.

Madame Françoise CATALA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

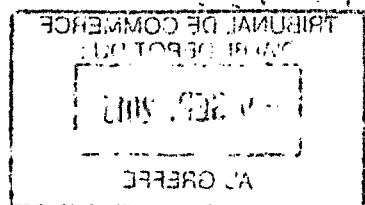
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- les justificatifs des convocations régulières du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

u
a



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et ayant pris connaissance de la démission de Madame Françoise CATALA, Commissaire aux Comptes titulaire, décide de nommer :

- **La société KPMG SA,**
Domiciliée 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex,

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et ayant pris connaissance de la démission de la société PARTENAIRE COMPTA AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- **La société SALUSTRO REYDEL,**
Domiciliée 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex,

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Maître Benjamin LAGLEYRE, CABINET ETIC, 968 avenue du Général LECLERC -47000 AGEN, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Yves LAGREZE

La secrétaire et associée
Mme Christine LAGREZE

